Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_02-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 07 – 02**
Décision du 9 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **9 juillet** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	3 juillet 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 27 Votants : 34 (7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jacky LECHABLE (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Emmanuel CASADO), Stéphane LENFANT (pouvoir à Céline GOVEN), Dominique MARCHAND.
Absents	
Secrétaire de séance	Stéphanie DOUESSIN

Renouvellement de la convention de partenariat avec le club d'entreprises du Pays de Châteaugiron

Marielle MURET-BAUDOIN explique que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations du territoire, le Pays de Châteaugiron Communauté a pour objectif de donner les moyens aux acteurs locaux de mettre en place leurs actions et de formaliser un partenariat via une convention annuelle ou pluriannuelle.

Dans le champ du développement économique, il existe une convention avec le Club d'entreprises du Pays de Châteaugiron depuis 2016, sachant que le partenariat a fortement évolué en 2019. La convention initiale prévoyait d'apporter au Club d'Entreprises une aide matérielle (mise à disposition de salles), un soutien financier et un soutien logistique des agents communautaires.

Ces modalités ont été maintenues dans le partenariat, mais depuis 2019, l'objectif principal porte sur le dialogue et l'échange entre la collectivité et les chefs d'entreprise du territoire. Le Club d'Entreprises compte à ce jour une centaine de membres. Les remontées d'information des acteurs économiques du territoire et notamment celles des entreprises adhérentes du club d'entreprises, permettent au Pays de Châteaugiron Communauté de cibler les réflexions et projets communs à mener pour apporter une réponse adéquate et effective aux entreprises et salariés du territoire.

Pour mémoire, chaque année le Pays de Châteaugiron Communauté verse au club d'entreprises une subvention de 2 500€ et tous les deux ans une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le salon de l'artisanat.

Il est proposé de renouveler le partenariat en signant une convention pour l'année 2026 (document en annexe) reprenant la plupart des principes et des modalités de la convention signée en 2021.
Il est toutefois proposé de prévoir que cette convention de 3 ans pourra se renouveler par tacite reconduction chaque année à l'issue de sa durée initiale.

Le renouvellement de cette convention sera notamment l'occasion de poursuivre les échanges en concertation étroite avec le club d'entreprises et d'aborder les différents sujets d'actualité portés par les élus (emploi, mobilités, dispositifs d'aide

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_02-DE

par l'Etat pour la formation et le recrutement, environnement, gestion des déchets, logements jeunes actifs, qualité de vie sur le territoire, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de cette convention, le Club d'Entreprises du Pays de Châteaugiron réitère sa demande de soutien logistique et financier pour organiser les visites d'entreprises dédiées aux collégiens chaque année. Le montant du soutien financier est estimé à la somme de 1 900,00€ (transport des collégiens des 3 collèges du territoire dans les entreprises participantes à l'évènement).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider la convention de partenariat à signer avec le club d'entreprises du Pays de Châteaugiron selon les conditions prévues dans le projet de convention (document en annexe) ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant (avenant etc.).

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Stéphanie DOUESSIN